

AVIS DE PUBLICITÉ

N° 2022-SFL-003

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la création d'emplacements de bateaux école en remplacement de ceux actuellement en rive droite du Rhône au PK 0.190 et en complément de ceux en rive gauche de la Saône PK 0.100 afin de savoir si d'autres personnes pourraient être intéressées par la dépendance en question pour le même type d'occupation (bateau école). 8 emplacements pour le stationnement d'un bateau école sont proposés.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite fixée au 31 mai 2022, la direction territoriale Rhône Saône de VNF attribuera aux 8 occupants actuels une nouvelle convention d'occupation temporaire, sans engager de procédure d'appel à projet.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite du 20 juin 2022, la direction territoriale Rhône Saône de VNF lancera alors une procédure d'appel à projet.

Date de publication		19 mai 2022
Durée de la mise en ligne		1 mois
Date limite de réception des propositions	Jour	20 juin 2022
	Heure	12:00
Objet de l'occupation		8 emplacements de bateaux école
Lieu	Département	Rhône (69)
	Commune	Lyon 2
	Adresse	Face au jardin public Gabriel Rosset
	Cours d'eau	Saône
	PK	0.100
	Rive	Gauche

Plan



Activités		Bateaux école
Restrictions		1 emplacement par société de bateau-école.
Acte	Type	Convention d'occupation temporaire
	Début	1er juillet 2022
	Spécifications	La durée de la COT sera de 5 ans. L'autorisation ne porte que sur l'occupation du domaine public fluvial. Il appartiendra aux candidats de s'assurer de l'obtention de toutes les autres autorisations administratives nécessaires à l'exploitation d'un bateau école.

Conditions financières générales	Le montant de la redevance d'occupation domaniale annuelle de base est calculé conformément à la décision du 25 novembre 2021 (BO n°81 du 16/12/2021) et sera actualisé chaque année. A titre indicatif, la redevance attendue est entre 300€ et 500€ selon la taille du bateau.
Pièces à fournir	Tout candidat s'estimant intéressé devra fournir ses références professionnelles pour réaliser cette activité économique (à minima Kbis de moins de 3 mois et CA HT 2021 propre à l'activité de bateau école) et les documents nécessaires à l'établissement de sa COT (fiche client remplie, titre de navigation du bateau, acte de propriété, assurance en cours du bateau, demande de COT et photo récente couleur). Tout candidat actuellement sur les emplacements quai Perrache en rive droite du Rhône s'engage à la remise en état du ponton.
Modalité de dépôt de la manifestation d'intérêt	Les candidatures sont remises au format dématérialisé par courriel, à l'adresse appelaprojet.dtrs@vnf.fr .
Contact	Céline LACROIX

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

A remplir (rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(e) _____;

Représentant légal de la société _____

Déclare

M'engager à faire acte de candidature dans le cadre de la procédure d'appel à projet que VNF pourra lancer à l'issue du présent avis de publicité.

Fait à _____, le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|.

Signé

